

Article R4313-45 du Code du travail

Date de mise à jour : 19 Avril 2024

Notre analyse

Il existe 3 procédures pour certifier qu'une machine est conforme avant sa mise sur le marché :

- la procédure de contrôle interne (autocertification) ;
- l'examen CE de type ;
- l'assurance qualité complète.

La procédure d'assurance qualité complète est la procédure par laquelle un organisme notifié évalue, approuve le système de qualité d'un fabricant de machines et en contrôle l'application.

Le système d'assurance qualité est mis en œuvre pour assurer la conformité des machines aux règles techniques qui les concernent.

A cette fin tous les éléments, exigences et dispositions adoptés par le fabricant doivent figurer dans une documentation tenue de manière systématique et rationnelle sous forme de mesures, procédures et instructions écrites. Cette documentation comprend, en particulier, une description adéquate :

- Des objectifs de qualité, de l'organigramme et des responsabilités et des pouvoirs des cadres en matière de conception et de qualité des machines ;
- Des solutions techniques adoptées pour se conformer aux règles techniques applicables ;
- Des techniques mises en œuvre en termes d'inspection et de vérification ainsi que des actions mises en œuvre lors de la conception puis de la fabrication ;
- Des inspections et essais effectués avant, pendant et après la fabrication avec indication de leur fréquence ;
- Des dossiers de qualité : rapport d'inspection, résultats d'essais et d'étalonnage, rapport sur la qualification du personnel concerné ;
- Des moyens prévus pour contrôler la réalisation de la conception et de la qualité voulues des machines ainsi que le fonctionnement effectif du système qualité.

Article R4313-45 du Code du travail

Le système d'assurance qualité est mis en œuvre pour assurer la conformité des machines aux règles techniques les concernant. A cette fin tous les éléments, exigences et dispositions adoptés par le fabricant figurent dans une documentation tenue de manière systématique et rationnelle sous forme de mesures, procédures et instructions écrites. Cette documentation comprend, en particulier, une description adéquate :

- 1° Des objectifs de qualité, de l'organigramme et des responsabilités et des pouvoirs des cadres en matière de conception et de qualité des machines ;
- 2° Des solutions techniques adoptées pour se conformer aux règles techniques applicables ;
- 3° Des techniques mises en œuvre en termes d'inspection et de vérification ainsi que des actions mises en œuvre lors de la conception puis de la fabrication ;
- 4° Des inspections et essais effectués avant, pendant et après la fabrication avec indication de leur fréquence ;
- 5° Des dossiers de qualité : rapport d'inspection, résultats d'essais et d'étalonnage, rapport sur la qualification du personnel concerné ;
- 6° Des moyens prévus pour contrôler la réalisation de la conception et de la qualité voulues des machines ainsi que le fonctionnement effectif du système qualité.



Nouveau règlement
machines : quelles
évolutions ?

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Machines – Ce qu'il faut
retenir

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Machines : des acteurs au
service de la prévention

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Nouveau règlement
européen sur les machines

Cliquez ici pour accéder à cet outil